

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Objet de délibération :
Provisions pour dépréciation des
comptes clients

Séance du 09 février 2022

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 43 délégués sur 82, convoqués le 03 février 2022.

Pouvoirs donnés :

Béatrice DE VECCHI donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.

Fabrice VENET donne pouvoir à Alexandre NANCHI, CCPA.

Pierre GOUBET donne pouvoir à Valérie POMMAZ, CCMP.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, BEAU-GUYAT, et FOUGERAY, Messieurs DUSSARRAT, DELOFFRE, BOUCHON, LADREYT, MASSON et PELLETIER.

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs GUILLOT-VIGNOT et DAUBIÉ.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame MOLLIÉ.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE et Madame GUILLET.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

A la demande du gestionnaire principal de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey, le syndicat mixte BUCOPA doit inscrire sur son budget une provision dans un compte 6817 (*Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants*), afin d'anticiper une éventuelle irrécouvrabilité des créances ou de certaines d'entre elles.

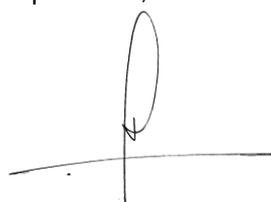
Il y a donc lieu de délibérer afin que chaque année une provision correspondant à 15 % du solde des comptes 4161 (*créances douteuses*) et 46726 (*débiteurs divers – contentieux*) soit constituée ou reprise le cas échéant.

C'est pourquoi, en accord avec le gestionnaire principal de la trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey, la somme de 12,15 € (soit 15 % de 81,05 €) apparaît dans le compte administratif 2021 au chapitre 68, dans le compte 6817 « *dotations aux provisions pour dépréciation des actifs* ».

Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTÉ la constitution, chaque année, de la provision correspondant à 15 % du solde des comptes 4161 (*créances douteuses*) et 46726 (*débiteurs divers – contentieux*) par le syndicat mixte BUCOPA.

Le président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*

